



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
20 juillet 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

15 et 16 septembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2015 (30 juin-2 juillet 2015)

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2015 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 30 juin au 2 juillet 2015.
2. Le Conseil d'administration a élu les vice-présidents suivants pour le reste de l'année 2015: Sejla Durbuzović (Bosnie-Herzégovine), représentant les États d'Europe de l'Est, et Alma Bibiana Pérez (Colombie), représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes.
3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la session annuelle (UNW/2015/L.3) et approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire, tenue le 9 février 2015 (UNW/2015/3). Le Conseil a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2015, qui se tiendra les 15 et 16 septembre.
4. Le Conseil d'administration a adopté trois décisions (2015/2, 2015/3 et 2015/4), qui figurent dans l'annexe du présent rapport.

II. Déclarations liminaires

5. Dans ses observations liminaires, le Président du Conseil d'administration, Ib Petersen (Représentant permanent du Danemark), a souhaité la bienvenue au Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes, nouvellement nommé.
6. Il a ensuite souligné que son mandat de Président du Conseil d'administration était gratifiant, mettant l'accent sur l'importance de l'année 2015, qui a été marquée par des célébrations et des forums de premier plan, dont le vingtième anniversaire



de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il a vivement félicité l'Entité pour son l'ardeur avec laquelle elle a aidé les États Membres à préparer la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, ainsi que plusieurs autres manifestations importantes au cours de l'année 2015, dont la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Addis-Abeba, et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris.

7. Le Président a fait mention de sa participation à la visite conjointe que les conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'ONU-Femmes ont effectué en 2015 en Jordanie. Cette visite a permis de souligner combien il était nécessaire qu'ONU-Femmes soit présente non seulement sur le plan opérationnel, mais aussi aux niveaux normatif et de la sensibilisation. Il a cité l'impressionnant travail accompli par l'Entité, ainsi que des exemples concrets de la fonctionnalité du principe « Unis dans l'action », soulignant en outre qu'il fallait que le Conseil d'administration réfléchisse aux modalités de renforcement de l'action de l'Entité pour lui donner plus d'impact sur le terrain et a demandé instamment aux délégations d'agir de façon interactive avec celle-ci afin de dégager des enseignements et, en retour, de fournir aux responsables d'ONU-Femmes des avis. Il a enfin donné un aperçu des rapports soumis à l'examen du Conseil d'administration lors de la présente session, notamment les rapports d'audit et d'évaluation internes, qui sont d'un niveau très élevé de professionnalisme.

8. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a remercié les États Membres pour leur contribution précieuse à l'examen et l'évaluation, après 20 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Cet examen a pu être conduit grâce à la solidité des contributions de 168 pays, des commissions régionales et de la société civile.

9. Présentant son rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan stratégique 2014-2017 d'ONU-Femmes, notamment en ce qui concerne les activités opérationnelles menées en 2014 (UNW/2015/6), la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a informé les membres du Conseil d'administration qu'en 2014, l'Entité a dépensé 124,8 millions de dollars au titre des programmes de pays, ce qui représente un taux d'exécution global de 82 % des activités inscrites à son budget, soit plus que l'objectif de 75 % inscrit dans le plan stratégique. Elle a noté que la nouvelle architecture régionale avait permis de renforcer la présence opérationnelle de l'Entité. De ce fait, les programmes de pays étaient mieux adaptés aux priorités nationales et donnaient de meilleurs résultats. S'appuyant sur des exemples de résultats concrets enregistrés l'année précédente, elle a souligné que l'Entité avait agi en collaboration avec des partenaires nationaux de premier ordre, des organismes des Nations Unies, des institutions publiques et le secteur privé. Au nombre de ces exemples, elle a cité la création de commissions pour l'égalité des sexes dans les parlements; les efforts redoublés pour intégrer l'égalité des sexes dans les plans nationaux et renforcer les cadres de planification; le renforcement de la législation pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

et des filles et l'élaboration de plans nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité.

10. S'agissant de la question des ressources, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a appelé l'attention sur une des raisons principales de l'absence de progrès dans nombre de pays, qui a été soulignée dans les rapports nationaux établis lors de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, à savoir l'insuffisance des ressources allouées aux ministères chargés de la promotion de la femme et aux programmes en faveur des femmes et des filles. Ce manque de ressources a clairement entravé la réalisation des droits des femmes et des filles dans de nombreux pays. Pour remédier à ce déficit de ressources et réaliser l'objectif du nouveau cadre de développement durable pour l'après-2015, il faudra faire un effort de financement sans précédent, proportionnel à l'ampleur des changements attendus.

11. Elle a engagé les États Membres à allouer des investissements à la mise en œuvre des engagements relatifs à l'égalité des sexes et les a remercié du travail déjà accompli dans les négociations sur les objectifs de développement durable et des efforts déployés pour appuyer l'objectif 5 et les autres buts à atteindre en matière d'égalité des sexes.

12. Elle a en outre réaffirmé que la mobilisation des ressources était un défi majeur, soulignant toutefois que trois records avaient été battus: les ressources de base et les autres ressources d'ONU-Femmes ont atteint leur plus haut niveau avec des recettes totales s'élevant à 330 millions de dollars grâce à la contribution de 143 États Membres aux ressources de base, soit 74 % des membres des Nations Unies. Notant que la diversification était un élément essentiel dans la stratégie de mobilisation des ressources de l'Entité, elle a mis en relief l'importance des partenariats novateurs, en donnant quelques exemples choisis.

13. Elle a conclu son exposé en soulignant l'importance de la collaboration entre le Conseil d'administration et l'Entité et de la solidarité des États Membres. Elle s'est également réjouie de la participation de chefs d'État à la prochaine réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, que doivent accueillir le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Président de la Chine, Xi Jinping, le 27 septembre 2015.

14. En réponse aux déclarations liminaires, les participants ont massivement salué les résultats obtenus par ONU-Femmes en 2014, de nombreuses délégations félicitant l'Entité pour avoir admirablement accompli son mandat, ce qui, malgré la modestie de ses ressources, témoignait de la valeur ajoutée qu'elle apportait au système des Nations Unies. Certains orateurs ont mis en relief l'importance du rôle de l'Entité dans la montée, à l'échelle planétaire, de la reconnaissance des droits des femmes, qui est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. Le meilleur exemple en est qu'un objectif spécifique a été consacré à l'égalité des sexes, auquel ont été ajoutées des cibles transversales à atteindre dans le cadre d'autres objectifs, comme le souligne le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970 et Corr.1). L'Entité a également été saluée pour son action en faveur de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les négociations sur le financement du développement et, mais aussi pour l'action conduite en relation avec l'examen après 15 ans de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les

femmes et la paix et la sécurité. Certains orateurs ont félicité l'Entité pour le travail considérable mené avec professionnalisme à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, notamment les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission de la condition de la femme.

15. Mettant en évidence les progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique et les perspectives attendues, des délégations ont noté l'importance des résultats obtenus cinq ans seulement après la création de l'Entité, qui est déjà considérée comme un partenaire de choix, à la fois digne de confiance, indispensable et efficace. Plusieurs orateurs ont souligné qu'ONU-Femmes avait un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de l'égalité des sexes dans le monde.

16. Une délégation a invité l'Entité à continuer à renforcer ses partenariats stratégiques avec la société civile et les entités nationales participant à ses activités opérationnelles et à fournir à ces partenaires l'appui nécessaire pour renforcer leurs capacités. À cet égard, l'Entité pourrait jouer le rôle de « formateur des formateurs, de conseiller des conseillers et de défenseur des défenseurs pour obtenir des résultats encore plus fiables et durables ». Le portail de connaissances pour l'autonomisation économique des femmes (www.empowomen.org) a été reconnu comme un excellent exemple de plate-forme par laquelle des acteurs très divers peuvent échanger leurs meilleures pratiques, ce qui permet d'améliorer les activités opérationnelles de l'Entité à la faveur de ces actes de sagesse collective et expériences de première main. Plusieurs orateurs ont salué la campagne « HeForShe », ainsi que le renforcement des actions de plaidoyer de l'Entité. Un État Membre a félicité ONU-Femmes pour son action bien ciblée et soutenue pour le renforcement des responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire et a indiqué qu'il était encouragé par l'action résolue menée dans ce domaine.

17. Plusieurs orateurs ont également salué le travail effectué par l'Entité dans le domaine de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies. Une délégation a souligné que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribuait largement à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies. Les orateurs ont pris acte de l'action d'ONU-Femmes dans l'exécution du Plan d'action, notamment en ce qui concerne l'appui technique apporté aux entités participantes. Les États Membres ont reconnu que l'exécution du Plan d'action a non seulement renforcé la responsabilité des uns et des autres, mais aussi servi de stimulant pour intégrer l'égalité des sexes dans les opérations menées par les entités des Nations Unies.

18. Certains orateurs ont cependant souligné que le Plan d'action gagnerait à être totalement transparent et qu'il importait de faire ressortir les contributions de chacune des entités participantes. ONU-Femme a été instamment priée de continuer à plaider en faveur de cette pratique optimale. Les États Membres ont exprimé le souhait d'augmenter les fonds alloués à l'exécution du Plan d'action au sein du système de façon à renforcer la qualité des interventions. Ils ont en outre souhaité que lors de l'établissement des rapports sur les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes lors de la prochaine phase du Plan d'action, on mette en place des indicateurs plus rigoureux.

19. Plusieurs orateurs ont mis en lumière les initiatives nationales de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et cité les résultats positifs obtenus. Certains ont pris note avec satisfaction de l'attention accordée aux femmes et aux filles autochtones, ainsi qu'aux femmes et filles handicapées et à l'intérêt grandissant de l'Entité pour l'action humanitaire. Un des orateurs a souligné que la lutte pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes devrait constituer une priorité nationale et a salué ONU-Femmes pour l'action menée à cet égard dans sa région.

20. Une délégation a engagé l'Entité à continuer d'établir des partenariats avec les comités nationaux pour ONU-Femmes, soulignant que ceux-ci peuvent contribuer efficacement à la collecte de fonds et à établir des liens avec le secteur privé et la société.

III. Évaluation

21. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport de 2014 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2015/5). Le rapport présente les résultats de la fonction d'évaluation, ainsi que ceux de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies de l'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités nationales d'évaluation. En outre, le rapport contient le programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2015.

22. Conscient qu'il importe de mieux superviser la fonction d'évaluation, le Bureau indépendant d'évaluation a mis en place un système mondial de contrôle des évaluations dans le but d'obtenir des informations transparentes sur les résultats de la fonction d'évaluation aux niveaux institutionnel et décentralisé. Ce système est composé d'un tableau de bord comprenant huit indicateurs de résultats clefs. En 2014, des rapports de performance établis sur la base de ces indicateurs clefs ont été présentés à la haute direction au siège et dans les bureaux extérieurs. Les rapports ont mis en avant les points forts et les domaines nécessitant l'attention immédiate des responsables. C'est ainsi qu'un intérêt plus grand a été accordé aux évaluations.

23. Il a été établi qu'ONU-Femmes disposait d'une fonction d'évaluation solide, comme l'ont montré les indicateurs de résultats clefs. Des améliorations pouvaient cependant être apportées dans certains domaines. En outre, ONU-Femme a contribué d'une manière stratégique au renforcement des capacités de prise en compte de l'égalité des sexes à l'échelle du système et dans les pays. Cette action mériterait d'être intensifiée dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

24. En plus du rapport sur la fonction d'évaluation, on a présenté une évaluation institutionnelle sur la contribution d'ONU-Femmes à l'autonomisation économique des femmes (UNW/2015/CRP.7), ainsi qu'un rapport d'examen des politiques et des pratiques visant à promouvoir des mécanismes d'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes (UNW/2015/CRP.6) et les réponses des directions respectives.

25. En ce qui concerne la démarche et les étapes proposées pour accroître le taux de réalisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les délégations ont appuyé les

efforts déployés par ONU-Femmes pour continuer d'améliorer ce taux. Il a été indiqué que le fait que le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation dirigeait également le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation pendant l'année 2015 donnait une marge de manœuvre importante pour progresser en matière d'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes.

26. Les États Membres ont noté que la couverture de l'évaluation et les taux de mise en œuvre devaient faire l'objet d'une grande attention. Ces questions ont cependant été identifiées et des mesures doivent être prises pour remédier aux insuffisances. Les États Membres ont également souhaité en savoir plus sur les plans et échéances arrêtés par ONU-Femmes pour traiter ces questions.

27. Des délégations ont insisté sur l'importance de l'évaluation institutionnelle de la contribution de l'Entité à l'autonomisation économique des femmes dans ce domaine. Elles ont examiné la recommandation concernant la nécessité d'accorder une plus grande attention aux orientations éclairées sur l'action macroéconomique basée sur les droits et la promotion des femmes, car celles-ci sont susceptibles de renforcer le poids, l'impact et l'efficacité de l'action des équipes de pays.

28. Par ailleurs, certaines délégations ont demandé avec insistance que l'Entité continue de collaborer avec d'autres partenaires, dont le Groupe de la Banque mondiale, pour établir les diagnostics concernant l'autonomisation économique des femmes. Elles se sont félicitées de l'avantage comparatif avéré de l'Entité, dû à sa politique et son action normative, qui donnent au dialogue intergouvernemental une perspective et une approche axées sur les droits des femmes. Les délégations ont déclaré appuyer la recommandation dans laquelle l'Entité est appelée à renforcer son rôle de chef de file en matière de coordination et de programmation conjointe pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans le système des Nations Unies. Elles ont aussi approuvé l'analyse selon laquelle ONU-Femmes devrait tirer parti des forums de coordination qui se tiennent au Siège et dans les pays, ce qui éviterait d'introduire une charge de travail supplémentaire.

29. Deux délégations ont indiqué qu'elles appuyaient avec force la recommandation portant sur la mise en place d'une orientation stratégique et de changements clairs dans l'action d'ONU-Femmes en matière d'autonomisation économique des femmes, afin de s'assurer de l'existence au sein de l'Entité d'une direction institutionnelle commune.

30. En ce qui concerne la réponse de la direction à cette question, les États Membres ont accueilli favorablement la pratique de présentation des actions à court et moyen termes et ont recommandé d'inclure dans les prochains rapports davantage de détails sur les parties chargées des actions de suivi.

31. Par ailleurs, les États Membres ont estimé que l'examen des politiques et pratiques de promotion des systèmes d'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes était significatif du rôle moteur que tout le monde reconnaît à ONU-Femmes au sein du système des Nations Unies. Le processus d'examen - premier du genre - permet de faire le point sur l'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies.

32. Deux délégations se sont félicitées du rôle saillant du Bureau indépendant d'évaluation en matière de promotion de méthodes diverses et nouvelles permettant de renforcer les capacités d'un plus grand nombre d'acteurs en matière d'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes. Elles ont demandé instamment à la direction de

l'Entité d'affiner la planification en fonction des enseignements tirés et ont salué les aménagements introduits dans le suivi des évaluations institutionnelles concernant l'efficacité organisationnelle aux niveaux des pays et des régions, ainsi que dans le partenariat stratégique, de façon à mieux appréhender l'examen à mi-chemin de l'exécution du plan stratégique.

IV. Projet de budget intégré pour l'exercice biennal 2016-2017

33. Le Directeur de la coordination (également en sa qualité de Directeur par intérim de la gestion et de l'administration), a présenté au Conseil d'administration un exposé préliminaire (avant la présentation officielle à la deuxième session ordinaire du Conseil de 2015) sur le projet de budget intégré de l'Entité pour l'exercice biennal 2016-2017.

34. Le budget intégré est le plan financier qui donne à l'Entité la capacité financière et institutionnelle d'atteindre les résultats énoncés dans son plan stratégique pour 2014-2017 et couvre toutes les catégories de coûts et sources de financement (à la fois les ressources ordinaires et les autres ressources) dans une seule proposition consolidée. Dans les projections actuelles, le budget intégré pour l'exercice biennal précité est de 880 millions de dollars au titre des contributions volontaires, dont l'ouverture de crédits d'un montant brut de 196,4 millions de dollars.

35. Le contexte financier se présente comme suit :

a) Le budget de l'exercice 2014-2015 était de 690 millions de dollars au titre des contributions volontaires (340 millions de dollars pour les ressources ordinaires et 350 millions de dollars pour les autres ressources);

b) 2014 a été la première année au cours de laquelle ONU-Femmes a atteint les objectifs fixés concernant les ressources ordinaires et les autres ressources;

c) Le financement d'ONU-Femmes est resté proche de la parité entre les ressources de base et les autres ressources.

36. Comme il est indiqué dans le projet de rapport, l'Assemblée générale pourra déterminer le montant des ressources du budget ordinaire nécessaires pour assurer le fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux, ainsi que les interventions et la coordination lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui s'élèvent à 15,3 millions de dollars pour ONU-Femmes, et les ressources reçues au titre des contributions obligatoires.

37. Il importe de noter que pour la première fois, ONU-Femme a réussi en 2014 à atteindre et même à dépasser légèrement ses objectifs, que ce soit pour les ressources de base ou pour les autres ressources. S'appuyant sur cette évolution positive et sur les données concernant les donateurs, ONU-Femmes a considéré qu'il était réaliste de proposer une croissance matérielle de ses contributions volontaires. L'Entité a aussi estimé que pour accomplir son mandat comme il se doit, elle devait être plus agissante en ce qui concerne sa croissance et les exigences qu'elle implique.

38. Un orateur a demandé des informations complémentaires sur les actions envisagées par l'Entité si les prévisions de financement n'étaient pas réalisées et

estimé qu'il fallait établir de nouvelles priorités. Un autre orateur a demandé des informations sur les programmes phares en cours d'élaboration par l'Entité, des éclaircissements sur les pays ciblés, les types de programmes et la manière dont cette initiative cadrerait avec les prévisions de financement.

39. Un État Membre a insisté sur l'urgence d'examiner la possibilité d'accroître l'allocation à ONU-Femmes des contributions des États Membres et de soumettre cette question à la Cinquième Commission.

40. En réponse aux observations formulées par les orateurs, le Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes et le Directeur de la coordination (et Directeur par intérim de la gestion et de l'administration) ont souligné que les prévisions étaient conformes à l'évolution positive constatée depuis que l'Entité bénéficie de ressources autres que les ressources de base. Ils ont néanmoins assuré les délégations de l'existence de plans d'urgence qui seraient mis en route dans l'hypothèse où les prévisions financières ne seraient pas réalisées. Ils ont en outre précisé que l'expression « programmes phares » se rapportait à un petit nombre d'initiatives à fort impact destinées à établir des liens normatifs et opérationnels et à faciliter les économies d'échelle. Le Conseil d'administration sera plus amplement informé de cette initiative en temps voulu.

V. Réunion d'annonces de contributions

41. Ouvrant la réunion d'annonces de contributions, la Directrice exécutive adjointe du Bureau d'appui intergouvernemental et des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes a remercié tous les États Membres pour leur soutien sans faille à l'Entité. Elle a rappelé les diverses déclarations des délégations qui ont insisté pour qu'ONU-Femmes bénéficie de financements prévisibles, durables et suffisants lui permettant d'accomplir son mandat pleinement et efficacement. Elle a noté que plusieurs États Membres avaient souligné le rôle crucial de l'Entité dans l'accomplissement de mandats de base, en matière notamment de droits de l'homme, de paix et de sécurité et de mise en œuvre et de lancement général du nouveau programme de développement pour l'après-2015. Mettant en relief l'importance des ressources de base et des annonces de contributions pluriannuelles, elle a indiqué que le financement demeurerait le principal défi qui se posait à ONU-Femmes. Cinq ans après sa naissance, l'Entité devait encore atteindre le seuil critique de financement de 500 millions de dollars fixé à ses débuts. Elle continuait, pour l'essentiel de ses ressources, de dépendre de quelques donateurs importants. À cet égard, l'oratrice a engagé les États Membres à assortir leur appui politique d'un soutien financier qui inspirerait les autres et permettrait à l'Entité d'être à la hauteur des attentes des États Membres aux niveaux national, régional et mondial.

42. Le responsable de la mobilisation des ressources a présenté l'évolution du financement et donné un aperçu de la situation actuelle. Il a mis en relief les différents niveaux de dons et souligné l'importance politique et financière des contributions, y compris celles des petits pays. Il a ensuite souligné les événements marquants de l'année 2014: a) l'Entité a réalisé un niveau record de revenus : 330 millions de dollars, soit 17 % de plus que les revenus de 2013, qui se sont établis à 275 millions de dollars. Les contributions volontaires se sont élevées à 164 millions de dollars au titre des ressources de base (contre 157 millions de

dollars en 2013) et à 159 millions de dollars au titre des autres ressources (contre 119 millions de dollars en 2013); b) ONU-Femmes compte le plus grand nombre de donateurs publics depuis sa création (143), ce qui reflète avec force l'universalité de son mandat et c) le montant total des contributions du secteur privé, y compris les fonds collectés par les comités nationaux de l'Entité, s'est élevé à 7,9 millions de dollars.

43. Plusieurs orateurs ont réaffirmé leur plein appui à ONU-Femmes et reconnu les actions exceptionnelles menées par l'Entité pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. Ils ont aussi salué l'Entité pour les remarquables résultats atteints en ce qui concerne le montant de ressources collectées, qu'il s'agisse des ressources de base ou des autres ressources, et se sont réjouis du prochain dialogue structuré sur le financement de l'Entité, qui se tiendra en 2015 lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration.

44. Plusieurs orateurs ont fait des annonces de contributions, comme cela est indiqué dans l'annexe du présent rapport, tandis que d'autres ont réaffirmé la poursuite de leur appui politique et leur satisfaction du travail accompli par l'Entité dans leur pays, citant à cet égard plusieurs exemples importants. Certains intervenants se sont dits préoccupés par le fait que l'Entité était financée à un niveau très inférieur à la masse critique nécessaire à l'exécution de ses tâches de base et à l'accomplissement de son mandat, et ont demandé aux autres États Membres d'augmenter leurs contributions au budget de base. Tout en saluant l'Entité pour les actions conduites malgré les contraintes financières, un orateur a demandé instamment aux États Membres de porter le montant de leurs contributions à un niveau compatible avec l'engagement politique et le mandat ambitieux qu'ils ont collectivement confié à ONU-Femmes.

45. Certaines délégations ont pris acte des efforts engagés pour élargir la base de donateurs et étendre les partenariats, y compris avec le secteur privé.

VI. Réunion d'information spéciale sur les mesures opérationnelles de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau des pays

46. La Représentante d'ONU-Femmes en Afghanistan a fait un exposé sur l'action de l'Entité dans ce pays et les résultats obtenus à ce jour.¹ En ce qui concerne les principales actions d'appui, il a été noté que tous les programmes d'ONU-Femmes étaient destinés à renforcer les mécanismes nationaux de promotion de la femme, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, à travers un appui financier et technique, mais aussi à établir des partenariats nationaux aux fins de l'exécution des programmes. ONU-Femmes achemine ses fonds par le canal de la société civile nationale et apporte son aide à divers ministères qui s'efforcent d'intégrer dans leurs processus institutionnels des politiques et une planification attentives à l'égalité des sexes. Le programme d'ONU-Femmes en Afghanistan repose sur trois piliers thématiques : éliminer la violence à l'égard des femmes;

¹ Voir <http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/executive%20board/2015/as%2015/un%20women%20afghanistan%20programme-pdf>.

promouvoir la participation des femmes à la vie politique et leur autonomisation économique et mener des actions de coordination et de plaidoyer.

47. Le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies était le premier à féliciter ONU-Femmes pour son action en Afghanistan. Plusieurs délégations se sont jointes à lui pour saluer l'action de l'Entité.

VII. Audit

48. Le Sous-directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (UNW/2015/4). Au vu des rapports d'audit publiés à ce jour et communiqués au Conseil d'administration depuis 2012, les trois principales conclusions récurrentes qui en ressortent concernent :

a) La mobilisation des ressources : retards dans les préparatifs et le démarrage de la mobilisation de fonds dus à l'absence d'une stratégie de mobilisation des ressources; les objectifs concernant les ressources autres que les ressources de base ont été soit irréalistes soit irréalisés alors que la communication avec les donateurs a pêché par manque d'efficacité et que les capacités de mobilisation des ressources étaient insuffisantes;

b) Le suivi et le contrôle de projets: inadéquation et insuffisance des activités de suivi et défaillances dans la gestion des avances versées aux partenaires de réalisation;

c) Les achats: absence de planification et de stratégie des achats, respect inadéquat du principe de diligence voulue à l'égard des fournisseurs et mauvaise gestion des contrats.

49. Les principales recommandations hautement prioritaires de l'audit ont porté sur :

a) Recommandations institutionnelles (portant sur l'insuffisance de l'appui des bureaux régionaux aux bureaux de pays et du suivi de leurs activités faute d'encadrement de haut rang dans les pays et à cause du non-respect du Manuel du programme et des opérations par le Siège en ce qui concerne le renforcement des effectifs dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit);

b) Recommandations relatives aux services du Siège (manque de clarté concernant les besoins en ressources, le mandat, les responsabilités en matière de suivi et de contrôle, l'établissement de rapports et la formation, et insuffisance des systèmes d'appui et des actions menées pour améliorer la gestion des résultats);

c) Recommandations concernant les bureaux extérieurs : Gestion des risques (mauvaise évaluation et gestion des risques); gestion des programmes et des projets (défaillances en matière de gestion des avances versées aux partenaires et contrôle insuffisant de l'exécution des programmes) et partenariats et mobilisation des ressources (retards dans les préparatifs et la mobilisation des fonds).

50. Au 31 décembre 2014, le taux d'exécution était de 75 %, soit plus que le taux enregistré au 31 décembre 2013, qui s'affichait à 67 %. Au 31 décembre 2014, trois

recommandations étaient restées lettre morte depuis plus de 18 mois. Deux ont été appliquées pendant le premier trimestre de 2015.

51. L'audit interne a surtout permis d'établir que les contrôles internes, la gouvernance et la gestion des risques étaient correctes. La direction a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit, afin de renforcer les capacités d'ONU-Femmes d'accomplir son mandat comme il convient. Aucune perte financière n'a été recensée à la faveur des investigations conduites et achevées en 2014.

52. Le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (UNW/2015/4/Add.1) concernant ONU-Femme a été présenté par le Président du Comité. En ce qui concerne l'audit interne, l'Entité a été invitée à continuer d'évaluer les options pour déterminer le modèle le plus approprié pour la fonction d'audit interne – qu'il s'agisse d'externaliser cette fonction à la faveur de l'accord de prestation de services conclu avec le PNUD ou de créer une fonction d'audit interne au sein d'ONU-Femmes – à savoir veiller à la rentabilité de l'option choisie et au niveau d'assurance d'audit et de ressources requis.

53. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a appuyé le renforcement continu des fonctions d'audit interne de l'Entité afin que la couverture des futurs plans d'audit soit suffisante. Il a réaffirmé qu'il importait de contrôler et d'évaluer régulièrement le montant des ressources et les moyens du service afin de s'assurer qu'ils sont suffisants et conviennent pour établir l'ensemble des assurances dont ONU-Femmes a besoin.

54. Le Comité consultatif a en outre recommandé que le Service chargé de l'audit d'ONU-Femmes, créé par l'accord de prestation de services conclu avec le PNUD, soit maintenu jusqu'à ce que l'Entité ait mis en place sa structure de cadres supérieurs et que les coûts et les bénéfices de toute transition ultérieure de la fonction d'audit interne soit identifiés et approuvés par le Conseil d'administration. À cet égard, le Comité consultatif a réaffirmé qu'il était important de disposer au sein d'ONU-Femmes d'un organe de coordination indépendant chargé de superviser les activités d'audit interne et de veiller à ce que leurs résultats soient intégrés dans la structure de l'encadrement supérieur.

55. À la suite des exposés sur les questions d'audit, le Directeur de la coordination et Directeur par intérim de la gestion et de l'administration a communiqué au Conseil d'administration les réponses respectives des différentes administrations.

56. Les représentants des États Membres qui ont pris la parole ont salué la qualité des rapports et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à l'audit interne. Ils ont également souligné l'importance qui s'attache à leur mise en œuvre de façon prioritaire et ont engagé l'Entité à établir un calendrier à cet égard.

57. Les États Membres ont demandé au Bureau de l'audit et des investigations des renseignements complémentaires sur les recommandations relatives aux achats, afin de mieux connaître les causes profondes des problèmes posés et de s'assurer que les efforts déployés par ONU-Femmes permettront véritablement de les résoudre. Ils ont également demandé que les rapports d'audits donnent plus de détails sur les risques mineurs qui peuvent être facilement traités, par opposition aux risques systémiques qui ont des répercussions sur les objectifs stratégiques. Ils ont proposé

de préciser dans les prochains rapports si l'augmentation des ressources allouées à la fonction d'audit a permis au Bureau de mener à bien son action comme il convient.

58. Des délégations ont estimé, tout comme le Comité consultatif pour les questions d'audit, qu'il importait de créer au sein d'ONU-Femmes un organe de coordination indépendant chargé de superviser les activités et les résultats relatifs à l'audit interne et ont pris note de son coût prévisionnel fourni par la direction. Elles ont recommandé d'informer le Conseil d'administration des progrès accomplis à cet égard, notamment de lui présenter toutes les incidences financières, dans la perspective de l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

59. Répondant aux observations des divers orateurs concernant la réflexion portant sur la création au sein d'ONU-Femmes d'une structure d'audit propre à elle, la direction a évoqué les ressources nécessaires à cette fin et, parallèlement, a rassuré les États Membres, affirmant que l'Entité poursuivrait, conformément à son mandat, le dialogue avec les États Membres dans le but d'adopter la formule la plus indiquée pour sa structure d'audit. ONU-Femmes a réaffirmé qu'elle était pleinement responsable pour toutes les questions liées à l'audit et aux investigations.

VIII. Rapport sur la visite effectuée par le Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes au Viet Nam

60. Le Président du Conseil d'administration, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de président de la délégation en visite au Viet Nam, a présenté le rapport sur cette visite qui a eu lieu du 7 au 12 décembre 2014 (UNW/2015/CRP.9).

61. La visite avait pour objectif de permettre aux membres du Conseil d'administration de se rendre compte par eux-mêmes de l'action menée par ONU-Femmes dans le pays en collaboration avec le Gouvernement vietnamien. En outre, le Bureau tenait à se renseigner sur le degré et les canaux de coopération entre partenaires de développement en collaboration avec ONU-Femmes, notamment sur la collaboration interinstitutions dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et sur la collaboration avec les organisations de la société civile.

62. Au nombre des recommandations formulées à l'intention d'ONU-Femmes dans le rapport, on citera notamment :

a) Le soutien d'ONU-Femmes en matière d'intégration de l'égalité des sexes devrait viser en priorité les attitudes traditionnelles envers les femmes et les filles pour faire en sorte que les projets de développement produisent des résultats durables;

b) Pour répondre aux attentes formulées par le Gouvernement vietnamien en ce qui concerne le renforcement des politiques et des capacités de mise en œuvre, ONU-Femmes devra continuer de dispenser des conseils stratégiques afin de garantir une intégration durable de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles à toute future planification nationale;

c) Le soutien d'ONU-Femmes est nécessaire pour satisfaire les besoins de formation exprimés par le Gouvernement vietnamien et pour assurer le

renforcement des capacités dans les domaines concernés. Cet appui doit comprendre notamment un accompagnement permanent des ministères compétents dans la mise au point d'instruments et de directives de planification, de suivi et de rapport pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles;

d) ONU-Femmes devra continuer à élargir ses partenariats, notamment avec le secteur privé. En outre, l'Entité devrait tenir compte des enseignements tirés de son soutien au gouvernement vietnamien dans cette situation de transition particulière, ces enseignements pouvant par ailleurs être précieux pour d'autres pays en passe d'atteindre ce statut d'ici cinq à 10 ans;

e) ONU-Femmes devra veiller à ce que toutes les activités liées à la réduction des risques de catastrophe et au changement climatique tiennent compte d'une vision à long terme des implications spécifiques en matière d'égalité des sexes;

f) ONU-Femmes devra continuer à animer des dialogues de fond entre le gouvernement et les organisations de la société civile et prôner la création de nouveaux partenariats assurant la participation de ces organisations aux processus réguliers de planification des politiques et des lois nationales;

g) Le Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes devra envisager, s'il y a lieu, de nouvelles visites sur le terrain à l'avenir.

63. La délégation est convaincue que la remarquable coopération entre ONU-Femmes et le Gouvernement vietnamien continuera de renforcer la capacité de ce dernier à respecter ses engagements internationaux et nationaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, notamment des plus vulnérables d'entre elles.

64. Le Président du Conseil d'administration a témoigné, au nom de la délégation, sa reconnaissance au Gouvernement vietnamien pour sa généreuse hospitalité et pour l'occasion offerte de discuter de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles avec des ministres et des hauts responsables au niveau national et régional. La délégation a tenu à exprimer sa gratitude à ONU-Femmes Viet Nam pour son chaleureux accueil, ainsi qu'à toute l'équipe du Secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes pour le programme soigneusement préparé et le bon déroulement de la première visite sur le terrain organisée pour le Bureau du Conseil d'administration.

65. La Représentante permanente du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié le Président du Conseil d'administration et sa délégation pour leur visite dans son pays et pour leur rapport. Elle a dit être sensible au fait que le rapport a reconnu que le Gouvernement vietnamien était particulièrement soucieux de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et a mis en relief les importantes réalisations accomplies, qui n'auraient pas été possibles sans le soutien précieux d'ONU-Femmes et de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a ensuite affirmé que son gouvernement appuyait les recommandations figurant dans le rapport et saluait notamment l'importance accordée à l'initiative « Unis dans l'action » et souligné le renforcement de la cohérence et de l'efficacité de l'action des Nations Unies au Viet Nam et le rôle que jouait l'Entité à cet égard. En conclusion, elle a engagé ONU-Femmes à tenir compte de cette question afin de mieux aider le Viet Nam et d'autres pays en développement.

IX. Clôture

66. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié le Président pour sa conduite des travaux, les vice-présidents pour leur soutien et leurs conseils tout au long de la session, ainsi que les membres du Conseil d'administration et les observateurs pour leur participation active aux travaux. Elle a ensuite félicité les vice-présidents du Bureau du Conseil fraîchement élus et remercié le Président et le Bureau de 2014 ainsi que les gouvernements afghan et vietnamien. Elle a aussi salué les représentants et les équipes de pays d'ONU-Femmes pour leur excellent travail.

67. En outre, elle a remercié les États Membres qui ont annoncé des contributions pour 2015 et au-delà et ceux qui ont annoncé un doublement ou une augmentation importante de leurs contributions. Elle a cité la Directrice exécutive adjointe du Bureau d'appui intergouvernemental et des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes, qui a déclaré qu'il fallait « être à la hauteur des objectifs, mais aussi assurer des financements à la même hauteur ». Elle a aussi renouvelé l'appel aux donateurs et aux pays en développement pour mobiliser les ressources nécessaires en faveur d'ONU-Femme et, ainsi, lui permettre de pallier le déficit de financement, de hiérarchiser l'affectation des ressources de base et d'améliorer la qualité des autres ressources, notamment à travers l'appui aux fonds d'affectation spéciale. Elle a assuré le Conseil d'administration de l'engagement résolu d'ONU-Femmes à continuer de diversifier ses partenaires et ses ressources et d'en chercher de nouveaux. Enfin, elle a conclu en demandant instamment au Conseil d'administration de s'engager davantage dans la poursuite de l'objectif central d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les plans mis en œuvre à l'échelle mondiale, dans les objectifs de développement pour l'après-2015 et dans le cadre de « Planète 50-50 d'ici 2030 ».

68. Le Président du Conseil d'administration a remercié les vice-présidents pour leur collaboration et les États Membres pour leur engagement sans faille. Il a également remercié toutes les personnes qui ont présenté des exposés, notamment sur les questions d'audit et d'évaluation, et s'est réjoui du dialogue structuré sur le financement du développement qui doit se tenir à la deuxième session ordinaire du Conseil. En conclusion, il a engagé les États Membres à communiquer à tout moment leurs conseils ou observations par le biais de leurs vice-présidents respectifs. La séance a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées à la session annuelle de 2015

2015/2

Rapport intérimaire de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur le plan stratégique 2014-2017

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du plan stratégique 2014-2017 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris les activités opérationnelles menées en 2014,^a et se félicite des résultats obtenus dans sa mise en œuvre, comme cela est indiqué dans le rapport;
2. *Note avec préoccupation* la persistance du déficit de financement et encourage tous les pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions volontaires, notamment les ressources ordinaires, afin d'assurer l'exécution intégrale du plan stratégique 2014-2017;
3. *Demande* à ONU-Femmes de continuer d'améliorer son efficacité, son efficacité, sa transparence et son sens des responsabilités;
4. *Prend note* des progrès accomplis dans la notification des résultats de l'exécution du plan stratégique 2014-2017 et prie la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'améliorer davantage le rapport annuel sur le plan stratégique en y incorporant des informations synthétiques sur les progrès accomplis en ce qui concerne le cadre intégré de résultats et d'analyser plus avant les facteurs favorisant ou freinant les performances d'ONU-Femmes, de façon, au besoin, à gagner en efficacité;
5. *Demande* à ONU-Femmes de traiter avec plus de détails, à l'occasion de ses rapports annuels, la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
6. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

^a UNW/2015/6.

2015/3

Rapport sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'année 2014

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'année 2014 et du programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2015;^b

2. *Se félicite* des efforts déployés par ONU-Femmes et des progrès accomplis dans le renforcement systématique de la fonction d'évaluation;

3. *Se félicite également* des progrès réalisés par ONU-Femmes dans son rôle de chef de file, à l'échelle du système, des efforts déployés en matière d'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes;

4. *Prie* ONU-Femmes de continuer à renforcer ses capacités d'évaluation et d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes à la fonction d'évaluation;

5. *Souligne* que l'évaluation doit être avant tout le fait des pays et que les pays de programmes doivent être davantage associés à la conception et l'exécution de l'évaluation de toutes les formes d'assistance;

6. *Demande* à ONU-Femmes d'élargir le champ couvert par les évaluations et d'améliorer le taux d'exécution des évaluations prévues, l'élaboration de réponses par l'administration et l'utilisation des recommandations relatives à l'évaluation dans ses activités;

7. *Demande également* à ONU-Femmes de poursuivre ses évaluations tenant compte de l'égalité des sexes à l'échelle du système et de conclure des partenariats innovants visant à développer les capacités nationales d'évaluation et salue les efforts déployés par ONU-Femmes à cet égard.

2015/4

Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;^c

2. *Continue* d'appuyer les services d'audit et d'investigation fournis par ONU-Femmes;

3. *Prie* les bureaux d'audit et d'investigation de faire figurer dans leurs futurs rapports annuels les éléments ci-après :

^b UNW/2015/5.

^c UNW/2015/4.

a) Un avis, établi compte tenu de la portée des travaux entrepris, sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Entité;

b) Une présentation concise des travaux menés et des critères sur lesquels est fondé l'avis;

c) Une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées;

d) Un point de vue pour déterminer si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que l'audit interne et l'investigation répondent aux attentes.

4. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.^d

^d UNW/2015/4/Add.1.

Annexe II

Annonces de contributions reçues à la session annuelle de 2015

<i>Etats Membres</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contribution annoncée (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Australie	Dollar australien	7 800	2015
Autriche	Euro	250	2015
Belgique	Euro	4 000	2015
Bulgarie	Dollar des États-Unis	15	2015
Chili	Dollar des États-Unis	100	2015
Colombie	Dollar des États-Unis	1	2015
Costa Rica	Dollar des États-Unis	10	2015
République dominicaine	Dollar des États-Unis	20	2015-2018
Finlande	Dollar des États-Unis	15 167	2015
Gambie	Dollar des États-Unis	.5	2015
Irlande	Euro	1 500	2015
Israël	Dollar des États-Unis	500	2015-2016
Italie	Euro	1 200	2015
Japon	Dollar des États-Unis	5 000	2015
Kenya	Dollar des États-Unis	100	2015-2018
Koweït	Dollar des États-Unis	200	2015-2018
République démocratique populaire lao	Dollar des États-Unis	1	2015
Maldives	Dollar des États-Unis	1	2015
Mozambique	Dollar des États-Unis	20	2015-2018
Pays-Bas	Dollar des États-Unis	4 535	2015
Norvège	Couronne norvégienne	95 000	2015
Panama	Dollar des États-Unis	30	2015-2018
Espagne	Euro	1 500	2015
Émirats arabes unis	Dollar des États-Unis	7 218	2014-2014
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Livre sterling	25 000	2015-2016

Note : L'Allemagne, le Bangladesh, le Bhoutan, El Salvador, l'Estonie, la Grenade, la Guinée équatoriale, l'Inde, l'Irlande, le Malawi, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la Suède, la Suisse et l'Uruguay ont également annoncé des contributions aux ressources de base, mais n'en ont pas confirmé les détails.

Annonces de contributions au titre des autres ressources

<i>État Membre</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Contribution annoncée (en milliers d'unités monétaires)</i>	<i>Année/période</i>
Allemagne	Euro	1 500	2015
Australie	Dollar australien	6 500	2015
Émirats arabes unis	Dollar des États-Unis	2 781	2014-2015
Finlande	Dollar des États-Unis	4 000	2015
Japon	Dollars des États-Unis	15 000	2015

Note : L'Autriche, l'Estonie et la Norvège ont également annoncé des contributions au titre des autres ressources, mais n'en ont pas confirmé les détails.

Annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

L'Autriche, l'Irlande et le Royaume-Uni ont annoncé des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, mais n'en ont pas confirmé les détails.